



Retour sur la campagne vaccinale et vaccination des patients insuffisants rénaux dans le cadre du rapport de la Cour des Comptes « Vaccination anti-COVID 19 »

22/07/2021

- ✓ Les insuffisants rénaux n'ont initialement pas fait partie de la population prioritaire pour l'administration des doses de vaccins en début d'année 2021.

Une intervention de la FHP REIN ainsi que de l'ensemble des professionnels concernés par la néphrologie et des associations de patients a cependant rapidement permis d'identifier ces patients dans la population des personnes prioritaires car particulièrement vulnérables.

Cf dépêche APM du 4/02/2021 (ci-jointe)

- ✓ Dès le départ, les centres de dialyse se sont cependant proposés et organisés pour vacciner leurs propres patients sur leur site afin :
 - D'éviter un déplacement supplémentaire à des patients qui se déplacent déjà 3 fois/semaine pour des séances de dialyse ;
 - De leur éviter un risque de contamination sur les centres de vaccination alors qu'ils étaient à haut risque ;
 - De protéger largement l'ensemble des patients insuffisants rénaux (patients dialysés, greffés et patients en présuppléance).
- ✓ L'approvisionnement des centres de dialyse en doses de vaccins a été variable en fonction de la sensibilité des acteurs locaux :
 - Variable en fonction des régions
 - Variable en fonction des délégations territoriales des ARS
 - Variable en fonction des PUI des GHT pivots pour la distribution des doses
- ✓ Dans un contexte où l'attribution de doses supplémentaires, notamment d'une 3ème dose pour cette population est préconisée, les centres de dialyse estiment qu'il leur sera nécessaire de pérenniser ces cellules dédiées à la vaccination en leur sein. Ceci d'autant que la population des insuffisants rénaux se renouvelle d'1/3 par an et s'accroît de 2.3% par an. En tant qu'acteurs responsables, ils considèrent du reste qu'il est de leur mission de vacciner des patients insuffisants rénaux tout au long de leur prise en charge qu'ils soient au stade de la suppléance ou pas encore.

Cependant, l'activité réalisée par ces structures et les coûts occasionnés par cette mission ne sont pas reconnus, comme c'est le cas par exemple pour les centres de vaccination.

Pourtant, elle mobilise, pour 200 patients dialysés :

- ½ ETP de temps de secrétariat
- ½ ETP de temps d'IDE
- ½ ETP de temps de médecin

Une juste prise en charge financière des coûts mobilisés par les établissements de santé qui assument cette mission et du temps passé par les néphrologues libéraux pour se faire est nécessaire.

- ✓ Soucieux du bon suivi du niveau de protection virale des insuffisants rénaux, les néphrologues des centres de dialyse suivent les sérologies de leurs patients et demandent un criblage des variants du virus, participant ainsi à la mission de prévention de la diffusion de la COVID 19.